



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 75989

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports à propos de la mise en place, dans la loi Hôpital, patients, santé et territoires, d'une nouvelle compétence, celle d'éducateur de santé chargé de l'éducation thérapeutique du patient et de l'éducation pour la santé. Aucune définition précise de cet emploi et aucune précision concernant le diplôme demandé pour exercer cette nouvelle profession n'ont été apportées depuis le vote de la loi. Cette profession pourrait devenir une spécialité pour les éducateurs spécialisés ou pour les élèves en école d'infirmières. De même serait-il judicieux que les éducateurs de santé se spécialisent sur l'obésité infantile puisque 14 % des enfants de notre pays sont en surcharge pondérale. Il lui demande donc de lui faire part de sa position à ce sujet et de l'informer des mesures qui seront prises.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75989

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3869

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)